



## CPU

### ■ **Revue de presse - Vendredi 13 Novembre 2020**

<http://www.cpu.fr/actualite/vendredi-13-novembre-2020/>

### ■ **Attentats de Paris : la CPU se souvient et rend hommage (CPU, 13/11/2020)**

C'était il y a 5 ans. Le 13 novembre 2015, l'Université était en deuil à la suite des terribles attentats perpétrés à Paris. Parmi les centaines de victimes, l'Université pleurait plusieurs étudiants, enseignants et personnels.

<http://www.cpu.fr/actualite/attentats-de-paris-la-cpu-se-souvient-et-rend-hommage/>

### ■ **« Pour une recherche et une innovation responsables » : un colloque le 15 janvier prochain (CPU, 10/11/2020)**

Organisé par un collectif associant la CPU, la CGE, le CNRS, l'ADEME, le CIRAD, l'UGA, l'Ifremer, l'INRAE, l'INSA et TBS, et associant des représentants d'universités, grandes écoles et organismes nationaux de recherche, le colloque « Pour une recherche et une innovation responsables » se tiendra au Museum d'Histoire Naturelle, à distance ou en format hybride. Il a notamment pour mission de présenter les résultats de travaux menés depuis 2018 pour promouvoir et qualifier une Recherche et une Innovation Responsables – (R&I)R.

<http://www.cpu.fr/actualite/pour-une-recherche-et-une-innovation-responsables-le-colloque-du-15-janvier-prochain/>

### ■ **Confinement : la CPU prône 3 mesures immédiates pour ses étudiants (CPU, 10/11/2020)**

La CPU a alerté sur les conséquences de la décision du gouvernement de limiter le présentiel dans les universités. Éviter le risque considérable de perdre le lien avec de nombreux étudiants nécessite des mesures vigoureuses. La CPU demande au gouvernement un soutien sur 3 axes : maintenir en l'état les mesures minimales d'ouverture des établissements, notamment pour l'accueil des examens et l'accès des étudiants à certains services et enseignements pratiques ; financer des mesures exceptionnelles pour le tutorat et le mentorat et réunir les opérateurs télécoms afin de proposer des forfaits données mobiles adaptés à cette période pour nos étudiants.

<http://www.cpu.fr/actualite/confinement-la-cpu-prone-3-mesures-immediates-pour-ses-etudiants/>

## ■ Accord en commission mixte paritaire sur le projet de loi de programmation de la recherche - Sénat

Les sénateurs et les députés se sont accordés sur un texte commun au projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021-2030.

Pour parvenir à ce compromis, le Sénat a dû renoncer au passage de la programmation de dix ans à sept ans. Les sénateurs regrettent que cette disposition, soutenue par l'ensemble de la communauté scientifique, n'ait pas été maintenue dans le texte final. Pour autant, le Sénat a obtenu une amélioration sensible du projet de loi avec l'intégration, dans la programmation, de crédits issus du plan de relance : 428 millions d'euros attribués à l'ANR sur deux ans et 100 millions d'euros dès 2021 pour la préservation de l'emploi dans le secteur privé de la recherche et du développement.

Pour l'essentiel, la CMP a préservé les apports majeurs de la Haute Assemblée, au rang desquels : la reconnaissance au niveau législatif du respect de l'intégrité scientifique dans les travaux de recherche, afin de garantir leur impartialité et objectivité ;

une expérimentation sur la possibilité de déroger à la qualification des maîtres de conférences par le Conseil national des universités. La CMP, consciente de l'émoi provoqué par cette mesure au sein de la communauté universitaire, a souhaité l'encadrer en prévoyant une concertation préalable avec les principaux acteurs concernés. Le Sénat sera très attentif au suivi et aux résultats de cette expérimentation.

Au regard de l'incompréhension suscitée par la disposition relative aux libertés académiques, et une fois réaffirmé le profond attachement du Sénat à celles-ci, la CMP a adopté la rédaction suivante : « Les libertés académiques sont le gage de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Elles s'exercent conformément au principe à caractère constitutionnel d'indépendance des enseignants-chercheurs ». Le rapporteur Laure Darcos a tenu à réaffirmer « son profond attachement aux libertés académiques et à l'indépendance intellectuelle des universitaires ».

<https://www.senat.fr/presse/cp20201109a.html>

**Programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, texte adopté par la CMP :**

<http://www.senat.fr/leg/pjl20-117.html>

## MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

## ■ Covid-19 : création de référents étudiants en cités universitaires CROUS pour soutenir et accompagner les étudiants dans la crise sanitaire (13/11/2020)

Sur proposition de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Frédérique Vidal, le Premier ministre Jean Castex a annoncé hier la création de 1600 emplois étudiants sur les mois de novembre, décembre et janvier au sein des 800 cités universitaires CROUS de France. Chaque résidence universitaire disposera ainsi de deux référents étudiants.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155303/covid-19-creation-de-referents-etudiants-en-cites-universitaires-crous-pour-soutenir-et-accompagner-les-etudiants-dans-la-crise-sanitaire.html>

## ■ Covid-19 : S.F.R. et Emmaüs Connect se mobilisent en faveur des étudiants en partenariat avec le M.E.S.R.I. (13/11/2020)

S.F.R. équipe et connecte en urgence les étudiants et les jeunes en situation de précarité, exclus du numérique, grâce au don de 20 000 recharges prépayées, 240 000 Go de data, 3 000 smartphones et 1 500 box de poche 4G.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155289/covid-19-s.f.r.-et-emmaus-connect-se-mobilisent-en-faveur-des-etudiants-en-partenariat-avec-le-m.e.s.r.i..html>

## **Conseil des ministres du 10 novembre 2020. L'adaptation de l'enseignement supérieur à la crise sanitaire. (Vie publique, 10/11/2020)**

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a présenté une communication relative à l'adaptation de l'enseignement supérieur à la crise sanitaire. Depuis le début de la crise sanitaire, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a travaillé en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche et le réseau des œuvres universitaires et scolaires à répondre au besoin d'adaptation des modalités d'organisation pédagogique des formations d'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

<https://www.vie-publique.fr/discours/277133-conseil-des-ministres-10112020-enseignement-superieur-covid-19?xtor=RSS-720>

## **Les parlementaires trouvent un accord sur la loi de programmation pour la recherche (10/11/2020)**

Réunie ce lundi 9 novembre à 15h au Sénat, la commission mixte paritaire (C.M.P.) a trouvé un accord sur la loi de programmation pour la recherche. La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, se félicite de cette issue positive, qui consacre un travail parlementaire particulièrement riche et constructif, et de l'équilibre du texte final.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155207/les-parlementaires-trouvent-un-accord-sur-la-loi-de-programmation-pour-la-recherche.html>

## **Le gouvernement met en place une indemnisation exceptionnelle des étudiants en soins infirmiers mobilisés dans la lutte contre la Covid-19 (10/11/2020)**

M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Mme Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, mettent en place une indemnité exceptionnelle pour les étudiants en soins infirmiers mobilisés pendant leurs stages dans la lutte contre la Covid-19 dans les établissements de santé et médico-sociaux. Le gouvernement mobilise ainsi 20 millions d'euros dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale rectificatif 2020 pour la mise en place de cette indemnité.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155231/le-gouvernement-met-en-place-une-indemnisation-exceptionnelle-des-etudiants-en-soins-infirmiers-mobilises-dans-la-lutte-contre-la-covid-19.html>

## **Concours d'innovation : les lauréats 2020 à l'honneur (10/11/2020)**

Les lauréats du Concours d'innovation 2020 (i-Lab, i-Nov et i-PhD) ont été mis à l'honneur, le lundi 9 novembre, sur les réseaux sociaux. Cet événement 100% digital a été l'occasion pour Barbara Pompili, Frédérique Vidal et Agnès Pannier-Runacher, de valoriser le concours et de mettre en avant les projets sélectionnés. Le Concours d'innovation favorise la création et le développement d'entreprises innovantes, notamment nées des avancées de la recherche de pointe française, à fort contenu technologique, ou favorisant les transitions écologique, énergétique ou alimentaire.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154872/concours-d-innovation-les-laureats-2020-a-l-honneu.html>

## Concours d'innovation : plus de 200 lauréats récompensés en 2020 (10/11/2020)

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, distinguent les 220 lauréats du Concours d'innovation i-PhD, i-Lab et i-Nov et annoncent l'ouverture des prochaines éditions des concours i-Lab et i-PhD fin novembre.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155202/concours-d-innovation-plus-de-200-laureats-recompenses-en-2020.html>

## Résultats du premier appel à projet du Fonds national pour la science ouverte en faveur de l'édition scientifique ouverte (10/11/2020)

Le Comité de pilotage de la science ouverte s'est appuyé sur les conclusions d'un jury international pour sélectionner 22 projets à l'issue du premier appel à projet du Fonds national pour la science ouverte (FNSO). Un soutien global de 2 675 000 euros est ainsi apporté aux infrastructures, plateformes et projets éditoriaux qui contribuent à consolider l'écosystème français de l'édition scientifique ouverte.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155123/resultats-du-premier-appel-a-projet-du-fonds-national-pour-la-science-ouverte-en-faveur-de-l-edition-scientifique-ouverte.html>

## AU PARLEMENT

### PARCOURSUP

Jeunes sans affectation Parcoursup pour la rentrée, Manque de place dans les université française.

31592 | M. Dino Cinieri, Les Républicains - Loire : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31592QE.htm>

31593 | M. Pierre Cordier, Les Républicains - Ardennes : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31593QE.htm>

31594 | M. Guy Teissier, Les Républicains - Bouches-du-Rhône : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31594QE.htm>

31375 | Mme Catherine Osson, La République en Marche - Nord : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31375QE.htm>

31380 | Mme Sabine Rubin, La France insoumise - Seine-Saint-Denis : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31380QE.htm>

31778 | Mme Laurence Trastour-Isnart, Les Républicains - Alpes-Maritimes : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31778QE.htm>

31378 | Mme Emmanuelle Anthoine, Les Républicains - Drôme : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31378QE.htm>

#### Question :

M. Dino Cinieri, député LR de la 4ème circonscription de la Loire, souhaite par conséquent connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour mettre fin à cette situation et permettre à l'ensemble des candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur de disposer d'une inscription afin d'être fixés au plus vite sur leur avenir.

#### Réponse :

La session du baccalauréat de juin 2020, avec 95,7 % d'admis, présente un taux de réussite global nettement supérieur à celui de 2019 (88,1 %). Au total, 48 000 bacheliers supplémentaires ont été admis. Ces bacheliers étaient pour l'essentiel tous déjà candidats sur Parcoursup. Le Gouvernement s'est mobilisé, dans le cadre du Plan #1jeune1solution, pour accroître de manière significative les places notamment dans les filières de formation en tension, avec l'appui des établissements d'enseignement supérieur et, pour les places en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), des Régions. L'objectif était à la fois de répondre aux demandes en nombre suffisant tout en tenant compte de la diversité des besoins des candidats : 21 500 places supplémentaires ont été financées; des aides financières ont également été mises en place par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion pour faciliter l'intégration des jeunes dans des formations en apprentissage à la rentrée. Parcoursup accompagne et participe à cette mobilisation collective pour l'apprentissage en donnant sur la plateforme une forte visibilité aux centres de formation d'apprentis (CFA) et en leur permettant à la fois d'accueillir des candidats qui n'ont pas encore signé de contrat et de les accompagner dans leur recherche d'employeur jusqu'à 6 mois après leur rentrée (...) En effet, 17 123 formations, soit 2 379 formations supplémentaires, ont participé à la procédure en 2020 et proposé 55 719 places supplémentaires aux candidats. Désormais, toutes les formations supérieures délivrant des diplômes reconnus par l'État sont accessibles via Parcoursup. En 2020, les formations présentes sur Parcoursup ont formulé près de 3,4 millions de propositions d'admission à l'ensemble des candidats, soit en moyenne plus de 3 propositions par candidat. Plus de 480 000 propositions supplémentaires ont ainsi été proposées par rapport à 2019, soit une progression de 16 %. Concernant les bacheliers, ils sont, à la fin de la procédure, 611 014 à avoir reçu au moins une proposition d'admission, soit 92,4 % d'entre eux, contre 91 % en 2019. 520 989 bacheliers ont accepté une proposition d'admission cette année, soit 85 % d'entre eux, contre 81 % en 2019. Au terme de la session 2020, seuls 591 lycéens restaient sans solution et continuent à être accompagnés par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) jusqu'à fin octobre.

**Manque de transparence de Parcoursup | 27517 | Mme Sylvia Pinel, Libertés et Territoires, Tarn-et-Garonne :**  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-27517QE.htm>

**Question :**

Mme Sylvia Pinel, députée LT de la 2ème circonscription du Tarn-et-Garonne, interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la transparence et le fonctionnement du système d'admission en enseignement supérieur : Parcoursup ; et souhaite savoir si le Gouvernement entend adopter une réelle démarche de transparence en rendant publics les algorithmes locaux utilisés par l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et comment il entend veiller à ce que les critères retenus soient objectifs afin de garantir à tous une équité d'accès à l'enseignement supérieur.

**Réponse :**

Comme le prévoit la loi n° 2018-166 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), rend public le code informatique du cœur algorithmique de la plateforme Parcoursup, utilisé pour déterminer quotidiennement les propositions d'admission qui sont transmises aux candidats via Parcoursup. (...) Le code en version « open source », accompagné d'une présentation des algorithmes est accessible sur le dépôt <https://framagit.org/parcoursup/algorithmes-de-parcoursup>. Il est également disponible, ainsi que le cahier des charges de l'application Parcoursup sur le site public du ministère. Le comité éthique et scientifique de Parcoursup, dans son rapport remis au Parlement en 2019, a d'ailleurs porté une appréciation positive sur cette démarche. (...)

Concernant l'examen des candidatures, qui relève de la responsabilité de chacune des formations, la plateforme Parcoursup exige de chacune d'elles de porter à la connaissance de tous les candidats potentiels, dès l'ouverture de la plateforme, d'une part les attendus de la formation, qui peuvent être nationaux et/ou locaux, et, d'autre part, les critères généraux d'examen des vœux. Dans chaque établissement, une commission d'examen des vœux, composée de professionnels et dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement, a pour mission de définir concrètement les modalités et critères d'examen des vœux, dans le cadre des critères généraux d'examen publiés. L'examen de chaque candidature ne repose pas sur un traitement entièrement automatisé : les outils d'analyse mis à leur disposition ne sont que des outils d'aide à la décision. (...)

**Sélection parcoursup | 31388 | Mme Corinne Vignon, La République en Marche, Haute-Garonne :**  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31388QE.htm>

**Question :**

Mme Corinne Vignon, députée LREM de la 3ème circonscription de la Haute-Garonne, attire l'attention sur la plateforme Parcoursup. Elle aimerait savoir si la plateforme Parcoursup ne différencie pas ces candidats et si les étudiants qui se trouvent dans la situation de demander à nouveau une formation qu'ils n'auraient pas obtenue post-bac (un an voire plus après avoir réussi à l'examen du baccalauréat) ne sont pas défavorisés vis-à-vis des nouveaux bacheliers.

**Réponse :**

La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, dite loi "ORE", a pour premier objectif d'améliorer la réussite des étudiants, quelles que soient leur filière d'origine ou leurs aspirations. Elle concerne tout particulièrement les lycéens qui accèdent à l'enseignement supérieur, mais également les étudiants déjà engagés dans un cursus. Une attention particulière est également apportée aux étudiants inscrits en 1ère année et qui souhaitent se réorienter. Lors de la session 2020, 141 167 étudiants en réorientation ont reçu au moins une proposition d'admission, soit 81,3 % d'entre eux, comme en 2019. Ils sont 87 973 à avoir accepté une proposition, soit 62,3 % d'entre eux, contre 65,7 % en 2019. Cette évolution doit s'apprécier dans le contexte d'une amélioration des taux de réussite à l'université. Il en résulte que des candidats en réorientation qui s'étaient inscrits en mars sur la plateforme ont en fait poursuivi leurs études en L2. (...) Afin de permettre aux étudiants qui souhaitent se réorienter d'explicitier leur démarche et de valoriser leur parcours, un dispositif spécifique a été introduit en 2019, sous la forme d'une fiche de suivi. Cette fiche est facultative. Néanmoins, elle permet de valoriser la démarche de réflexion et de réorientation que le candidat a engagée pour son nouveau projet d'étude, avec l'aide d'un service d'orientation. Le candidat peut ainsi expliquer sa démarche de réorientation, en lien avec son projet et ses souhaits d'études supérieures. (...) Il bénéficiera pour cela de l'accompagnement des services universitaires et locaux d'orientation. Il est à noter que pour les étudiants en réorientation qui étaient lycéens l'année précédente, la fiche Avenir renseignée l'année N-1 par son lycée demeure en partie accessible. Elle permet à la formation pour laquelle il postule de consulter ses notes (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe) et les appréciations de son professeur principal. La plateforme Parcoursup intègre donc pleinement la préoccupation des candidats exprimant un projet de réorientation et le souci qu'ils puissent être à la fois bien accompagnés et mis en mesure d'exprimer leur projet. (...)

**Dysfonctionnements de Parcoursup | 29990 | M. Nicolas Forissier, Les Républicains, Indre :**  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-29990QE.htm>

**Question :**

M. Nicolas Forissier, député LR de la 2ème circonscription de l'Indre, appelle l'attention sur les nombreux dysfonctionnements de Parcoursup. Il souhaite donc connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour que ce système soit enfin performant et à la hauteur des attentes placées en lui, avec des critères de sélection transparents et compris de tous.

**Réponse :**

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne partage pas l'appréciation faite par le député. La session 2020 a débuté sans aucune difficulté et ceci précisément en raison des évolutions qui ont été mises en place, notamment la semaine de vérification instaurée en 2020 pour astreindre l'ensemble des formations à de contrôles de qualité de l'examen des vœux. Quant aux performances de la plateforme, elles doivent être appréciées en regard des évolutions profondes mises en œuvre depuis 2018 : il a été mis fin au tirage au sort au profit d'une véritable liberté de choix des candidats ; une dynamique de promotion de la mobilité sociale et géographique a été mise en œuvre et s'amplifie chaque année ; plus de 3000 formations ont été intégrées à la plateforme Parcoursup qui accueille chaque année plus de candidats (150 000 candidats supplémentaires depuis 2017). Plus de candidats reçoivent de propositions et, grâce aux aménagements réalisés en 2020, ils les reçoivent plus rapidement. Et pour les candidats en reprise d'études, un nouveau module Parcours+ a été mis en place en 2020 pour leur proposer des solutions pouvant répondre à leur demande et à leur situation particulière : 42 840 candidats non scolarisés ont ainsi pu consulter l'offre de formation rassemblée sur le module Parcours+ dont 2/3 sont en activité professionnelle ou demandeur d'emploi. Pour 2020, en dépit du contexte de crise sanitaire, le calendrier de la procédure Parcoursup 2020 a été maintenu, des aménagements pragmatiques ont mis en place et une information des candidats a été assurée pour garantir la transparence des modalités d'examen qui ont évolué pour près de 2000 formations pendant la crise sanitaire. (...)

**Frais pour candidater aux formations sur parcoursup | 31777 | M. Didier Le Gac, La République en Marche, Finistère :**  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31777QE.htm>

**Question :**

M. Didier Le Gac attire l'attention sur les frais administratifs liés aux vœux de formation sur la plateforme d'inscription « parcoursup ». (...) Il lui demande de préciser les mesures qu'il est envisageable de mettre en place pour mieux encadrer ce type de pratiques et rendre obligatoire le remboursement de ces « frais de candidature » lorsque les élèves sont boursiers.

## Réponse :

Une minorité de formations présentes sur Parcoursup prévoient des frais associés aux sélections d'accès organisées via Parcoursup. Il s'agit de formations sélectives, privées comme publiques. La plateforme Parcoursup n'intervient ni dans la décision de ces formations de prévoir ces frais, ni dans la détermination de leur montant. Ces frais sont décidés par des actes réglementaires régissant les formations (par exemple pour l'accès aux formations conduisant au diplôme d'État d'architecte), ou par les instances délibérantes des formations, et renvoient au modèle économique de chaque type de formation. Lorsque des frais administratifs de ce type sont demandés aux candidats, cette information est systématiquement portée à leur connaissance dès l'ouverture de la plateforme, en amont de la formulation des vœux. Toutes les formations présentes sur Parcoursup doivent en effet fournir les informations nécessaires aux candidats pour faire un choix éclairé. La fiche descriptive de chaque formation est structurée de manière identique pour toutes les formations. Parmi les informations obligatoires figure, outre la présentation des critères généraux d'examen des vœux et une description de la formation, une rubrique « Frais ». Celle-ci se décompose en plusieurs parties dont l'indication des frais de dossier ou d'inscription au concours. Des exonérations peuvent être prévues pour les boursiers. Il est à noter également qu'un grand nombre des établissements qui perçoivent des frais sont organisés par regroupements ce qui limite l'impact des frais de dossier puisque le candidat ne paie qu'une inscription pour chaque regroupement, quel que soit le nombre de formations qu'il souhaite rejoindre au sein de ce groupement. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a pleinement conscience du poids que peuvent représenter les frais d'inscription pour les candidats. (...) Il est à noter que, pour 2020, dans le contexte exceptionnel lié au Covid-19 qui a conduit certaines formations à supprimer cette année les épreuves écrites et/ou orales de leur concours, les frais administratifs qui avaient été demandés aux candidats ont, dans de nombreux cas, donné lieu à des remboursements partiels ou en totalité. La plateforme a facilité ces démarches pour les formations. (...)

## CERTIFICATIONS

Formation à la médiation | 29802 | M. Pierre Morel-À-L'Huissier, UDI et Indépendants, Lozère : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-29802QE.htm>

### Question :

M. Pierre Morel-À-L'Huissier, député UDI de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Lozère, attire l'attention sur l'essor de la médiation en France que ce soit au niveau des tribunaux, des avocats, des notaires, des entreprises, des organismes publics et parapublics ainsi que de l'administration centrale. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les conditions à remplir pour être médiateur et si des formations sont obligatoires ou sanctionnées par un diplôme d'État.

### Réponse :

(...) Dans ce cadre, il existe des diplômes ou certifications spécifiques à chaque forme de médiation. Le seul diplôme d'État existant à ce jour est le diplôme d'État de médiateur familial. Ce diplôme se prépare en 595 heures, dans onze établissements en France, répertoriés sur le site de l'ONISEP. (...)

### Certification obligatoire en anglais |

32288 | M. Bastien Lachaud, La France insoumise, Seine-Saint-Denis: <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-32288QE.htm>

31591 | M. Dominique Potier, Socialistes et apparentés , Meurthe-et-Moselle: <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31591QE.htm>

### Question :

M. Bastien Lachaud, député LFI de la 6<sup>ème</sup> circonscription de Seine-Saint-Denis, interroge sur la certification obligatoire en anglais pour l'obtention d'un diplôme de licence. (...) Aussi M. le député souhaite savoir quand Mme la ministre entend modifier son arrêté afin d'inclure la possibilité de passer une certification dans une autre langue que l'anglais. Il souhaite savoir si les universités pourront proposer une certification par le CLES, au lieu de passer par des organismes privés. Il souhaite savoir si les étudiants en langue pourront être dispensés de cette certification au motif que leur filière est en soi une certification en langue. Il souhaite également savoir quelles garanties le ministère peut donner que les données personnelles récoltées dans ces tests seront conservées en France et sur des serveurs de droit français. Plus avant, il souhaite savoir quelles politiques le ministère compte prendre pour favoriser le plurilinguisme au sein de l'enseignement supérieur.(...)

## Réponse :

(...)cette certification reconnue au niveau international et qui est un signal des compétences acquises par les étudiants pour le marché de l'emploi (...) autres langues notamment dans le cadre de leur formation. (...) cette certification est obligatoire mais aucun niveau minimum requis n'est exigé pour obtenir le diplôme de 1er cycle. (...). Les étudiants français pourront toujours ainsi être certifiés dans neuf langues via le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) accrédité par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). (...) le CLES avec le réseau NULTE (Network of University Language Testers in Europe) est un exemple des liens que tissent les universités françaises avec leurs partenaires européens, contribuant à l'Europe des savoirs et de la culture. Enfin, s'agissant des certifications dans d'autres langues, et en particulier la langue allemande, elle fait d'ores et déjà l'objet d'un grand nombre de dispositifs portés par le ministère. Plusieurs certifications en Allemand existent déjà : ainsi, 30 sessions de tests CLES en Allemand sont organisées dans les universités françaises en 2020-2021. A cela s'ajoute le ZD, Zertifikat Deutsch als Fremdsprache du Goethe-Institut, dont la renommée est internationale et dont les diplômes délivrés ont, dans de nombreux pays, valeur d'attestation de compétences auprès des employeurs et des établissements d'enseignement supérieur. (...)

## ALIMENTATION CROUS/LOGEMENT CROUS

Conséquences de la crise sanitaire sur la situation financière des étudiants | 28615 | M. Alexis Corbière, La France insoumise, Seine-Saint-Denis : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-28615QE.htm>

### Question :

M. Alexis Corbière attire l'attention sur la situation de nombreux étudiants en période de crise sanitaire. (...) Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour pallier cette situation et éviter toute mise en danger psychologique, alimentaire ou sociale des étudiants les plus fragilisés par la crise sanitaire.

### Réponse :

(...)C'est tout l'objet, par exemple, du ticket de restauration universitaire à 1€ pour les étudiants boursiers, mis en place dès cette rentrée de septembre 2020. Financée à hauteur de 50 M €, cette mesure d'une ampleur inédite contre la précarité alimentaire est destinée à aider les familles et les étudiants aux revenus les plus faibles en leur permettant d'accéder à un repas complet, équilibré et de qualité, pour un prix extrêmement réduit, grâce à la contribution de l'État. Malgré l'inflation, le prix du ticket U pour les autres étudiants est maintenu à 3,30 €. C'est le cas également du gel des frais de scolarité, du gel des loyers en cité U ou de l'alignement des bourses sur critères sociaux (BCS) à l'inflation : les montants des BCS ont ainsi été réévalués de + 1,2 % et chaque étudiant verra sa bourse augmenter, selon son échelon, d'un montant annuel pouvant aller jusqu'à 67 € pour l'échelon 7. Les aides du CROUS s'avèrent également déterminantes dans cette période. C'est pourquoi le budget de ces aides a été augmenté de 10M€ pendant le confinement. (...) Ces aides sont accessibles à tous les étudiants qui en font la demande et pas uniquement aux étudiants boursiers. Les étudiants, boursiers comme non boursiers, ont également pu bénéficier de la mise en place de l'aide exceptionnelle, présentée par le Premier ministre le 4 mai 2020, d'un montant forfaitaire de 200 €. (...)Une nouvelle prime de 150€ a par ailleurs été annoncée par le Premier ministre pour les étudiants boursiers et les 400 000 jeunes percevant les APL. (...)A ces aides et dispositifs s'ajoute l'accompagnement sanitaire et psychologique soutenu par la mobilisation des personnels médicaux des services de santé universitaires et les services sociaux des CROUS. Enfin, le projet de loi de finances pour 2021 propose de poursuivre et d'amplifier l'ensemble de ces mesures : c'est pourquoi les moyens consacrés à la vie étudiante sont en hausse de 134 M € par rapport à 2020.

### Alimentation responsable dans la restauration |

31250 | Mme Frédérique Tuffnell, Écologie Démocratie Solidarité, Charente-Maritime : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31250QE.htm>

31249 | Mme Alexandra Valetta Ardisson, La République en Marche, Alpes-Maritimes : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31249QE.htm>

31376 | Mme Souad Zitouni, La République en Marche, Vaucluse : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31376QE.htm>

31383 | Mme Patricia Lemoine, Agir ensemble, Seine-et-Marne : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31383QE.htm>



31385 | M. Cédric Villani, Écologie Démocratie Solidarité, Essonne : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31385QE.htm>

31253 | Mme Samantha Cazebonne, La République en Marche, Français établis hors de France : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31253QE.htm>

**Question :**

Mme Frédérique Tuffnell, députée NI de la 2ème circonscription de Charente-Maritime, attire l'attention sur le fait qu'augmenter la part des protéines végétales dans l'alimentation est l'une des mesures urgentes indiquées par le GIEC, l'ONU et des milliers de scientifiques du monde entier pour contrer le changement climatique et les destructions environnementales.(...)Elle lui demande donc si elle compte développer une offre végétarienne riche en protéines végétales dans l'offre alimentaire des restaurants universitaires et cafétérias des CROUS, et quelles mesures elle compte prendre pour que cela soit le cas.

**Réponse :**

(...)depuis 2017, un menu végétarien est proposé tous les jours dans chaque restaurant universitaire, au prix d'un repas étudiant grâce notamment aux efforts accomplis par le réseau des œuvres sur le plan de la politique des achats alimentaires et de mutualisation de ces derniers. De plus, depuis 2018, sont également proposés aux étudiants des produits plus diversifiés comme des jus de fruits et légumes frais. Cette offre a été renforcée par l'adoption du dispositif « Lundi vert » dans l'intégralité des 788 restaurants universitaires gérés par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) afin de promouvoir, sur la base du volontariat, tous les lundis, une consommation limitée en protéines animales, au profit d'une alimentation riche en protéines végétales et d'accompagner les comportements responsables. (...)

## ANIMAUX DE LABORATOIRE

### **Animaux utilisés à des fins scientifiques |**

30700 | Mme Alexandra Valetta Ardisson, La République en Marche, Alpes-Maritimes : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-30700QE.htm>

30701 | Mme Alice Thourot, La République en Marche, Drôme : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-30701QE.htm>

30702 | Mme Florence Provendier, La République en Marche, Hauts-de-Seine : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-30702QE.htm>

30703 | M. Jean-Michel Mis, La République en Marche, Loire : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-30703QE.htm>

30707 | M. Loïc Dombreval, La République en Marche, Alpes-Maritimes : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-30707QE.htm>

30713 | Mme Samantha Cazebonne, La République en Marche, Français établis hors de France : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-30713QE.htm>

**Question :**

Mme Alexandra Valetta Ardisson, députée LREM de la 4ème circonscription des Alpes-Maritimes, attire l'attention sur le flou existant autour des raisons ayant présidé à l'allègement des motifs légitimant une procédure d'exception à la règle qui veut que les animaux utilisés à des fins scientifiques soient exclusivement produits dans des élevages spécifiquement agréés. (...) Mme la députée s'inquiète que cet assouplissement conduise, notamment, à pouvoir s'approvisionner bien plus facilement auprès d'élevages classiques d'animaux de compagnie, pour alimenter les contingents d'animaux d'expérimentation. Outre que cet assouplissement va à l'encontre de l'orientation affirmée qui veut qu'on évite de plus en plus de recourir au modèle animal au profit de méthodes substitutives et à des modélisations, en application de la règle des trois « R », à savoir « réduire, raffiner et remplacer », elle souhaite qu'elle puisse lui préciser à quelles hypothèses réelles et besoins concrets correspond cette volonté d'assouplissement de la règle d'une production dédiée, limitée et spécifiquement réglementée, des animaux destinés à être utilisés à des fins scientifiques.

## Réponse :

(...) Or, si la directive européenne 2010/63/UE impose en principe que les animaux utilisés à des fins scientifiques doivent avoir été élevés à cette fin et provenir d'éleveurs ou fournisseurs agréés, elle prévoit aussi la possibilité d'accorder des dérogations à cette disposition en cas de justification scientifique. (...) Les dérogations, qui demeureront exceptionnelles, seront toujours accordées par le ministère chargé de la recherche après avis des autres ministères concernés. C'est donc une clarification du texte à la demande de la Commission européenne qui a été effectuée en toute transparence, après avis de la Commission nationale de l'expérimentation animale rassemblant des représentants de l'ensemble des parties prenante (ministères, associations de professionnels ou syndicats, protection animale). Le texte est désormais plus rigoureux et ne constitue en aucun cas un assouplissement de la règle ou un affaiblissement des contraintes, bien au contraire. Bien évidemment, les laboratoires ne pourront toujours pas s'adresser à des particuliers pour se fournir en animaux et les animaux proviendront toujours d'élevages reconnus.

## BOURSE

Condition de l'attribution de la bourse au mérite | 33743 | Mme Nathalie Porte, Les Républicains, Calvados

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-33743QE.htm>

## Question :

Mme Nathalie Porte, députée LR de la 3ème circonscription du Calvados, sur les conditions d'attribution de la bourse au mérite post-bac. (...) Elle lui demande donc si l'État compte attribuer les bourses au mérite aux étudiants pendant trois années consécutives (sous-réserve de redoublement) même si la situation financière des parents évolue.

## DIPLÔME DE COMPTABILITÉ GESTION (DCG)

Les modalités de validation du diplôme comptabilité |

31379 | M. Philippe Gosselin, Les Républicains, Manche : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31379QE.htm>

31387 | Mme Annie Genevard, Les Républicains, Doubs : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31387QE.htm>

30580 | M. Patrick Hetzel, Les Républicains, Bas-Rhin : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-30580QE.htm>

## Question :

M. Philippe Gosselin, député LR de la 1ère circonscription de la Manche, attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les modalités de validation du diplôme comptabilité gestion (DCG) pour l'année 2019-2020. (...) En équité, il lui demande donc si elle envisage que les étudiants en DCG puissent bénéficier du même régime dérogatoire que les autres étudiants.

## Réponse :

(...) l'épidémie de COVID-19 et les menaces que cette épidémie faisait peser sur la sécurité des personnels et des candidats empêchaient l'organisation des épreuves du DCG aux dates initialement fixées par l'arrêté du 27 novembre 2019 (...) il a été acté l'organisation de la session 2020 de la manière suivante : - pour les étudiants susceptibles de se voir délivrer le DCG au titre de la session 2020 (...) les épreuves écrites ont été remplacées par un examen en contrôle continu avec une première délibération du jury à la fin du mois de juillet ; - pour les autres candidats, ainsi que pour ceux qui n'obtiendraient pas leur diplôme à l'issue de l'examen en contrôle continu, les épreuves ont donc fait l'objet d'une session d'examen qui s'est ouverte à la fin du mois de septembre. (...) la validation des treize UE constitutives du DCG soit acquise au début du mois de septembre 2020, (...) Enfin, et en application de l'article 1er du décret n° 2020-953 du 31 juillet 2020 précisant pour la rentrée universitaire 2020-2021 les conditions d'accès des étudiants dans les formations d'enseignement supérieur en l'absence des diplômes requis (...), sur le parcours d'études des lauréats de la session d'examen sur épreuves du mois de septembre, il est prévu que leur admission, au titre de l'année universitaire 2020-2021, dans un des établissements d'enseignement supérieur relevant de la seule tutelle de la ministre en charge de l'enseignement supérieur leur ouvre droit à une inscription temporaire dans l'établissement concerné, qui leur permet de suivre les activités

d'enseignement et de recherche de la formation dans laquelle ils sont admis, alors même qu'ils ne sont pas en mesure de justifier, dans le délai requis par l'établissement, de leur réussite au DCG. (...)

#### Modalités d'examen du diplôme de comptabilité |

31381 | M. Jacques Marilossian, La République en Marche, Hauts-de-Seine : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31381QE.htm>

31386 | M. Antoine Herth, Agir ensemble, Bas-Rhin : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31386QE.htm>

31595 | Mme Jacqueline Maquet, La République en Marche, Pas-de-Calais : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31595QE.htm>

31110 | M. Julien Borowczyk, La République en Marche, Loire : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31110QE.htm>

#### Question :

M. Jacques Marilossian, député LREM de la 7ème circonscription des Hauts-de-Seine, alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur les modalités de passage des épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) pour la session 2020. (...) Conscient que le ministère a dû faire des choix par rapport à la crise sanitaire, il souhaite cependant relayer les inquiétudes de ces étudiants en DCG et savoir si ceux-ci peuvent être rassurés quant à leur évaluation finale. M. Julien Borowczyk, député LREM de la 6ème circonscription de la Loire, interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les conditions de validation des passages en années supérieures et d'obtention du diplôme de comptabilité gestion (DCG). (...) Le manque de cours en présentiel depuis plus de trois mois et l'éloignement de la date de l'épreuve par rapport à la formation pourraient dévaluer fortement les résultats des examens. (...) notation de cet examen, (...) l'équité de tous les élèves.

#### Réponse :

(...) pour les étudiants susceptibles de se voir délivrer le DCG au titre de la session 2020, et qui ont donc déjà validé un nombre conséquent d'UE ou ont fait valoir un nombre important de dispenses d'UE, les épreuves écrites ont été remplacées par un examen en contrôle continu avec une première délibération du jury à la fin du mois de juillet ; - pour les autres candidats, ainsi que pour ceux qui n'obtiendraient pas leur diplôme à l'issue de l'examen en contrôle continu, les épreuves ont donc fait l'objet d'une session d'examen qui s'est ouverte à la fin du mois de septembre. (...) Cette exigence implique que, pour les intéressés, la validation des treize UE constitutives du DCG soit acquise au début du mois de septembre 2020, au plus tard. (...)

## STAGE

Stage obligatoire pour valider une année d'étude et crise du covid-19 | 29994 | M. Guillaume Peltier, Les Républicains, Loir-et-Cher

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-29994QE.htm>

#### Question :

M. Guillaume Peltier, député LR de la 2ème circonscription du Loir-et-Cher, attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des étudiants tenus d'effectuer des stages obligatoires pendant un certain nombre de semaines pour valider leur année d'étude. (...) de nombreux étudiants doivent désormais accomplir leur stage en télétravail. (...) complexifie la relation entre le tuteur de stage et le stagiaire, (...), ces étudiants font face à d'extrêmes difficultés dans leurs recherches d'un stage : (...), il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend prendre des mesures pour que les entreprises soient incitées à accueillir et à former des étudiants stagiaires en télétravail, ou pour que l'accomplissement d'un stage obligatoire ne soit pas un obstacle à la validation d'une année d'étude en 2020.

#### Réponse :

(...)- Pour les stages ne pouvant avoir lieu qu'à distance compte-tenu des conditions sanitaires, il appartient aux tuteurs de se coordonner afin de tout mettre en œuvre pour que les compétences à acquérir puissent l'être. (...) Il est ainsi possible de valider des expériences autres que des stages dans l'unité d'enseignement dédiée, conformément à l'article L.611-9 et suivants du code de l'éducation, notamment le bénévolat, une activité

professionnelle ou un service civique. (...) Les établissements disposent ainsi d'outils permettant de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

## LES DOCTORANTS/ MÉDECINE

Exonération des frais d'inscription des doctorants | 30083 | M. Jacques Marilossian, La République en Marche, Hauts-de-Seine  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-30083QE.htm>

Application de la loi du 23 décembre 2016 | 32287 | M. Nicolas Démoulin, La République en Marche, Hérault  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-32287QE.htm>

Avenir universitaire de la capacité de médecine | 32579 | Mme Edith Audibert, Les Républicains, Var  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-32579QE.htm>

### Question :

M. Jacques Marilossian, député de la 7<sup>ème</sup> circonscription des Hauts-de-Seine, interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la situation des doctorants non financés. (...). La plupart ont vu leurs recherches interrompues en raison de cette crise. L'article 1 de l'arrêté du 21 avril 2020 permet de prolonger la durée du doctorat (...) les doctorants non financés risquent de se voir demander par les établissements universitaires le paiement de frais d'inscription pour cette année supplémentaire. (...) il souhaite savoir si le Gouvernement pourrait encourager d'une manière ou d'une autre les établissements universitaires à exonérer des frais d'inscription les doctorants non financés en cas de réinscription dérogatoire justifiée par la crise sanitaire. (...) l'application de la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence-master-doctorat. (...) beaucoup d'étudiants sont toujours sans affectation pour cette année 2020-2021. (...) Faute de places dans les établissements, les rejets de dossiers s'empilent (...). Cette situation est en contradiction avec l'esprit de la loi du 23 décembre 2016. (...)

Mme Edith Audibert, députée LR de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Var, attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'organisation de la formation continue dénommée « capacité de médecine d'urgence » en université. (...) alors qu'actuellement les services d'urgence des hôpitaux manquent cruellement de médecins urgentistes et que sévit la reprise de l'épidémie de covid-19 (...) débloquer le problème et permettre ainsi à la formation « capacité de médecine d'urgence » de reprendre normalement à la rentrée universitaire 2020-2021.

### Réponse :

(...) L'exonération du paiement des droits d'inscription pour les doctorants ne percevant pas d'allocation de recherche doit être envisagée sur la base des dispositions de l'article R.719-50 du code de l'éducation, qui constitue le seul cadre au sein duquel des exonérations peuvent être accordées.(...)les établissements sont libres d'exonérer les étudiants de l'acquittement des droits d'inscription dans la limite de 10 % des étudiants inscrits. (...) chaque établissement est libre de sa politique d'exonération (...) Le texte prévoit notamment que tous les doctorants bénéficieront d'un financement à l'horizon 2030. Entre 2021 et 2027, les thèses financées par l'Etat augmenteront de 20 % et, entre 2021 et 2023, la rémunération pour les nouveaux contrats doctoraux augmentera de 30%. (...) Dans les cas où les étudiants titulaires du diplôme national de licence n'obtiennent pas de réponse favorable à leurs demandes d'admission en première année de master, ils ont recours à un téléservice, institué par décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle. (...)en 2018, il a notamment été permis aux établissements d'adresser aux étudiants des propositions de poursuite d'études distinctes des demandes d'admission émises par les services rectoraux (...) prévoit le remplacement de la capacité de médecine d'urgence par le diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine d'urgence. (...) À compter de 2021, ce sont par conséquent des médecins urgentistes à part entière qui seront formés à l'issue du troisième cycle des études de médecine. (...) Les conditions dans lesquelles les médecins en exercice pourront être autorisés à suivre un deuxième DES seront précisées par voie réglementaire au cours des prochains mois.

## EN RÉGIONS

Développement du CUEFR et accès des Mahorais | 23068 | M. Mansour Kamardine, Les Républicains, Mayotte

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-23068QE.htm>

### Question :

M. Mansour Kamardine, député LR de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Mayotte, interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la situation du centre universitaire de formation et de recherche (CUEFR) de Mayotte, notamment des difficultés d'inscription rencontrées par les Mahorais. (...) il lui demande de l'informer des mesures qu'il entend prendre pour garantir que les français ne soient pas discriminés dans leur accès au CUEFR de Mayotte et le plan de développement du CUEFR qu'il envisage de déployer pour accroître les capacités d'accueil et les spécialités académiques du CUEFR de Mayotte.

### Réponse :

(...) Le CUFR de Mayotte a atteint ses limites en termes de capacités d'accueil. L'élaboration d'une stratégie immobilière apparaît donc comme un axe essentiel du développement du centre universitaire que le MESRI accompagne dans ses projets d'extension immobilière. Le CPER 2015-2020 prévoit un montant de 5,2 M€ pour le développement du CUFR (...) Une enveloppe complémentaire de 1.6 M€ dédiée au développement des infrastructures immobilières est prévue pour la période 2021-2022 (...) Le contrat de site entre l'État et le CUFR de Mayotte est prévu pour 2020 et sera l'occasion d'aborder les questions relatives à l'adaptation de l'offre de formation proposée par le CUFR aux enjeux de son territoire. (...)

## QUALIFICATION DE PROFESSEUR

Projet de suppression de la qualification par |33744 | M. Philippe Huppé, Agir ensemble, Hérault

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-33744QE.htm>

### Question :

M. Philippe Huppé, député de la 5<sup>e</sup> circonscription de l'Hérault, appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le projet de suppression de qualification par le Conseil national des universités (CNU). (...) Cet amendement ouvre ainsi aux établissements la possibilité de déroger à la qualification par le CNU pour les candidats aux fonctions de maître de conférences ou professeur. Cette qualification est en effet la première étape dans le recrutement des enseignants-chercheurs. Jusqu'à présent nationale, cette étape est ensuite suivie d'une seconde étape consistant en un classement des candidats par un comité de sélection spécifique à chaque poste ouvert, dont la composition est arrêtée par l'établissement proposant le poste. (...) Les enseignants-chercheurs évoquent une crainte de suppression de leur statut de fonctionnaire de l'État.(...)

## PAS D'AFFECTION EN MASTER

Étudiants diplômés en licence n'ayant pas reçu d'affectation | 31923 | Mme Cécile Untermaier, Parti Socialiste, Saône-et-Loire

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-31923QE.htm>

### Question :

Mme Cécile Untermaier, députée de la 4<sup>e</sup> circonscription de Saône-et-Loire, attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la situation préoccupante des étudiants diplômés en licence qui n'ont pas reçu d'affectation en master. (...) Elle souhaite savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures d'une part, pour faciliter l'accès en master aux étudiants ayant réussi leur licence et, d'autre part, dans le cas où ces derniers ne seraient pas retenus, les autoriser, sans renoncer à ce diplôme, à recommencer une année de licence pour se présenter à nouveau au master de leur choix.

## Réponse :

(...). Les titulaires du diplôme national de licence ne sont pas contraints de respecter un nombre prédéterminé de candidatures, (...). l'arrêté du 23 mai 2019 propose aux étudiants de choisir parmi 252 mentions de master. (...) L'article D. 612-36-3 du code de l'éducation prévoit que le recteur de région académique, après accord des chefs d'établissements concernés, notifie trois propositions d'admission à l'auteur de la saisine. (...) Par ailleurs, la situation des étudiants qui souhaiteraient recommencer la troisième année de licence relève des dispositions des articles 7 et 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence. L'évolution de la construction progressive de son projet professionnel peut conduire l'étudiant, en accord avec les membres de son équipe pédagogique, à personnaliser son parcours, en envisageant une double spécialisation (par le choix d'une mention et/ou d'un parcours de licence distinct de celui qu'il a déjà validé). (...)

## CRÉATION D'UNE MENTION

Création d'une mention "études sur la guerre | 32920 | M. Claude de Ganay, Les Républicains, Loiret

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-32920QE.htm>

### Question :

M. Claude de Ganay, député LR de la 3ème circonscription du Loiret, attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'absence d'une mention « études sur la guerre et sur la paix » en master, (...).

### Réponse :

Les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes dans la construction de leur offre de formation, disciplinaire ou interdisciplinaire, (...). secteur de la défense et de la sécurité (DGSE, DGA, DGSI, etc.) ont leurs propres procédures de recrutement, (...). Dès lors qu'un établissement d'enseignement supérieur souhaite mettre en place une ou plusieurs formations préparant à ces recrutements, par voie de concours ou par une autre voie, comme c'est aujourd'hui le cas de nombre d'entre eux, il a toute latitude pour le faire, éventuellement sous l'intitulé « études sur la guerre et sur la paix ».

## CONTINUITÉ CURSUS UNIVERSITAIRE

Étudiants rencontrant des difficultés à entre | 33104 | Mme Danielle Brulebois, La République en Marche, Jura

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-33104QE.htm>

### Question :

Mme Danielle Brulebois, députée LREM de la 1ère circonscription du Jura, attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'application de la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence-master-doctorat. (...) beaucoup d'étudiants sont toujours sans affectation pour cette année 2020-2021 pour continuer leur cursus universitaire en master. (...) Elle souhaite donc connaître les dispositifs mis en place pour accompagner au mieux ces étudiants.

### Réponse :

(...) un recrutement des étudiants à l'entrée du cursus conduisant au diplôme national de master et a permis d'accorder un droit à la poursuite d'études aux étudiants titulaires du diplôme national de licence. (...) Dans les cas où les étudiants titulaires du diplôme national de licence n'obtiennent pas de réponse favorable à leurs demandes d'admission en première année de master, ils ont recours à un téléservice, institué par décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle. (...) en 2018, il a notamment été permis aux établissements d'adresser aux étudiants des propositions de poursuite d'études distinctes des demandes d'admission émises par les services rectoraux ; l'examen des dossiers par les établissements a également été rendu plus pertinent, en rendant obligatoire le dépôt par les étudiants de leurs relevés de notes de licence. (...) une configuration tenant compte de l'offre pédagogique renouvelée ; elle donne aux étudiants des informations sur les calendriers de recrutement, les mentions de licence conseillées pour candidater dans chaque mention de master, les capacités d'accueil locales, les modalités de recrutement. Par ailleurs, les modalités pédagogiques sont affichées

distinctement en signalant les formations en apprentissage ou en formation continue, ainsi que les formations dispensées à distance.

## ÉGALITÉ DES SEXES ET PARITÉ

Exemplarité de la recherche publique et de l'enseignement supérieur | 17475 | M. Stéphane Viry, Les Républicains, Vosges

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-17475QE.htm>

### Question :

M. Stéphane Viry, député LR de la 1<sup>ère</sup> circonscription des Vosges, attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, au sujet des recommandations n° 12 et 16 du rapport d'information n° 1016 sur « les Femmes et les Sciences, et l'urgence d'actions pour l'égalité réelle ». (...) lancement d'un travail de recherche pour disposer d'indicateurs des inégalités dans les organismes publics de l'enseignement supérieur. (...) la mise en place d'un service de « carrières conjointes » (...) C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage de porter une action sur ces sujets majeurs, au sein des établissements supérieurs et de recherche.

### Réponse :

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018 a renforcé l'obligation pour les établissements de produire un rapport de situation comparé et un bilan social sexué comme le font déjà de nombreux organismes de recherche, écoles et universités. (...) Chaque établissement public a notamment l'obligation d'élaborer un plan d'action égalité avant le 31 décembre 2020 (...) le calcul et le traitement des écarts de rémunération, l'égal accès aux corps et grades d'emplois et aux responsabilités, l'articulation des temps de vie personnels et professionnels, et la prévention et traitement des discriminations, des actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes. (...) Depuis l'année universitaire 2012-2013, le ministère publie chaque année, un bilan social avec de très nombreux indicateurs sexués. Au niveau de l'Union européenne, la Commission européenne réalise un bilan chiffré de l'égalité dans l'enseignement supérieur et de la recherche (...) le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a publié, le 2 juillet 2020, une circulaire relative à l'égalité de traitement dans les procédures de recrutement et visant à limiter les biais de sélection. Elle fait suite à la première recommandation du rapport qui portait sur la lutte contre les biais de genre dans le recrutement.

## ANR

### Webinaire ANR sur l'appel à projets bilatéral franco-allemand en intelligence artificielle

L'Agence nationale de la recherche (ANR) vous propose un webinaire d'information et d'échanges le lundi 23 novembre 2020, sur l'appel à projets bilatéral franco-allemand en Intelligence artificielle (IA) dont la date limite de dépôt des propositions est fixée au 21 décembre 2020. Ce webinaire, en français, est notamment destiné aux communautés scientifiques et aux entreprises du domaine souhaitant déposer un projet à cet appel.

<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/webinaire-anr-sur-lappel-a-projets-bilateral-franco-allemand-en-intelligence-artificielle/>

### Webinaire : découvrez les appels à projets transnationaux 2021 en biologie santé

L'Agence nationale de la recherche (ANR) et le Point de Contact National (PCN) Santé organisent un webinaire d'information et d'échanges le lundi 23 novembre 2020 à 10h, sur les différents programmes de financement en biologie santé dont l'ANR est membre (ERA-NET, JPI, etc.) et les appels à projets qui seront lancés via ces programmes en 2021. Ce webinaire s'adresse principalement aux communautés scientifiques du domaine.

<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/webinaire-decouvrez-les-appels-a-projets-transnationaux-2021-en-biologie-sante/>

## **■ ANR Tour 2021 : des webinaires d'information et d'échanges sur les appels à projets, les modalités de financement et les outils de suivi des projets (ANR, 10/11/2020)**

Au regard du contexte sanitaire, l'ANR adapte le format des rencontres de l'ANR Tour et propose plusieurs webinaires d'information et d'échanges avec les communautés scientifiques, tout au long du mois d'octobre et début novembre 2020. Au programme : présentation du Plan d'action 2021 et de l'Appel à projets générique (AAPG) 2021, des axes de l'AAPG par département scientifique, des appels dédiés aux partenariats public-privé, des appels tournés vers l'Europe et l'international, du règlement financier, des accords de consortium, et des nouveaux outils de suivi des projets.

<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/anr-tour-2021-des-webinaires-dinformation-et-dechanges-sur-les-appels-a-projets-les-modalites-d/>

## **■ Les résultats de l'appel ANR « RA-Covid-19 » (ANR, 09/11/2020)**

Dans la continuité de l'appel ANR Flash Covid-19 ayant abouti au financement de 118 projets, l'ANR a lancé le 15 avril dernier un appel « Recherche-Action Covid-19 » qui vise à soutenir des travaux de recherche à court terme en lien avec la pandémie. L'appel était ouvert en continu jusqu'au 28 octobre 2020, avec plusieurs vagues d'évaluation pour opérer une sélection au fil de l'eau et un financement rapide des projets

<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/les-resultats-de-lappel-anr-ra-covid-19/>

## **■ Nomination de Pascal Bain Responsable du département Sciences physiques, Ingénierie, Chimie et Energie (SPICE) de l'ANR (ANR, 05/11/2020)**

Pascal Bain est nommé responsable du département Sciences physiques, Ingénierie, Chimie et Energie (SPICE) de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Il succède à Olivier Spalla, décédé le 6 août 2020, qui occupait cette fonction depuis septembre 2016 et dont il était l'adjoint.

<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/nomination-de-pascal-bain-responsable-du-departement-sciences-physiques-ingenierie-chimie-et-energ/>

### **ETUDES ET INNOVATIONS**

## **■ Bilans académiques de Parcoursup 2019 (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 6/11/2020)**

Ce bilan de la campagne Parcoursup 2019 se présente sous forme de tableaux et de cartes réunis dans des fiches académiques : chiffres clés et indicateurs permettent de connaître les vœux demandés par les candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur sur le territoire, les propositions faites à ces candidats par les établissements du territoire et enfin la formation finalement acceptée par les candidats.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154842/bilans-academiques-de-parcoursup-2019.html>



## **Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire**

3° Le III est ainsi modifié :

a) La première phrase est ainsi modifiée :

- les mots : « et services autorisés à réaliser les examens de biologie ou » sont remplacés par les mots : « , services et professionnels de santé autorisés à réaliser les examens de dépistage virologique ou sérologique ou les examens » ;

- après la seconde occurrence du mot : « travail », sont insérés les mots : « , les professionnels de santé et personnels spécialement habilités des services de santé des établissements d'enseignement scolaire ou des établissements d'enseignement supérieur » ;

- après le mot : « pharmaciens, », sont insérés les mots : « les professionnels de santé ou les étudiants inscrits dans une formation donnant accès aux professions de santé régies par la quatrième partie du code de la santé publique, » ;

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/11/14/PRMX2027873L/jo/texte>

## **Arrêté du 9 novembre 2020 pris en application du deuxième alinéa de l'article R. 631-24-1 du code de l'éducation et fixant la répartition des contrats d'engagement de service public offerts restant à pourvoir au titre de l'année universitaire 2019-2020**

Le nombre de contrats d'engagement de service public pouvant être signés par les étudiants et internes en médecine et en odontologie, à compter du 25 juillet 2020, est fixé et réparti...

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/11/9/SSAH2022500A/jo/texte>

## **Arrêté du 12 novembre 2020 portant détermination de l'université de rattachement chargée de la gestion des stages du troisième cycle des études de médecine réalisés dans les collectivités d'outre-mer**

L'université de Bordeaux est désignée comme l'université de rattachement chargée de la gestion des stages du troisième cycle des études de médecine réalisés dans les collectivités d'outre-mer conformément à l'article 51 de l'arrêté du 12 avril 2017 susvisé, à compter du 1er novembre 2020.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/11/12/SSAH2026768A/jo/texte>

## **Arrêté du 29 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil national des universités**

Article 1 : Le deuxième alinéa de l'article 18 de l'arrêté du 19 mars 2010 susvisé est supprimé.

Suppression de l'obligation qu'un « tiers au moins des membres habilités à siéger doit être physiquement présent dans la salle où la réunion est convoquée ».

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/11/12/SSAH2026768A/jo/texte>

### ■ Résultats de l'appel Synergy 2020 (Horizon, 5/11/2020)

L'ERC a publié le 5 novembre 2020 la liste des 34 projets lauréats de l'appel ERC Synergy 2020 financés sur un budget total de 350 millions d'euros.

<https://www.horizon2020.gouv.fr/cid155111/resultats-de-l-appel-synergy-2020.html>

## LALIST

### ■ EOSC-Pillar: Training and support catalogue (LaLIST, 12/11/2020)

« The **Training and support catalogue** is a collection of online searchable resources for Data Stewardship and Research Data Management support. It includes training materials, but it also includes day-to-day, operational and readily available resources that can be used by data stewards to support researchers. However, these resources might be useful for other target groups as well. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46749>

### ■ Open Research Europe Article Guidelines (LaLIST, 12/11/2020)

« Open Research Europe is an open access publishing platform for the publication of research stemming from Horizon 2020 funding across all subject areas. The platform makes it easy for Horizon 2020 beneficiaries to comply with the open access terms of their funding and offers researchers a publishing venue to share their results and insights rapidly and facilitate open, constructive research discussion. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46747>

### ■ Swedish researchers' responses to the cancellation of the big deal with Elsevier (LaLIST, 12/11/2020)

« In 2018, the Swedish library consortium, Bibsam, decided to cancel big deal subscriptions with Elsevier. Many researchers ( $n = 4,221$ ) let their voices be heard in a survey on the consequences of the cancellation. Almost a third of them ( $n = 1,241$ ) chose to leave free-text responses to the survey question 'Is there anything you would like to add?'. A content analysis on these responses resulted in six themes and from these, three main conclusions are drawn. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46744>

### ■ Semantic Publishing: The Future Open Textbook – a Contribution to NFDI4Culture (LaLIST, 10/11/2020)

« Semantic Publishing is a new open-source software research project contributing to the techstack for the creation of multi-format textbooks. A new generation of textbooks that includes modern Open Science digital objects, has semantic layers for structure and meaning, and packaging for interoperability. We are focusing on a specific book type 'the textbook' as an integrated part of MOOCs. The project is based at the Open Science Lab – TIB and contributes to the German consortium of the National Research Infrastructure for Culture (NFDI4Culture). (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46742>

## ■ Appel à projets pour la reprise, l'exploitation et le développement de la base de données et du thésaurus Urbamet (LaLIST, 10/11/2020)

« (...) Urbamet est une base de données bibliographiques, française, qui traite de l'aménagement, des villes, de l'habitat et du logement, de l'architecture, des équipements collectifs, des transports, des collectivités locales... Elle couvre principalement la France et l'Europe, les grandes métropoles mondiales et les pays en développement. Son fonds documentaire est très varié : ouvrages, articles de périodiques, thèses, rapports d'études et de recherches, comptes-rendus de congrès, cartes et plans.

En 2020, la base compte plus de 278 000 notices, dont environ 6 000 sont associées à un texte intégral. Les documents référencés dans Urbamet s'adressent plus particulièrement aux urbanistes, élus locaux, architectes et professionnels de l'aménagement, chercheurs et étudiants, bibliothécaires et documentalistes.

La base est réalisée avec le logiciel CADIC.

Le conseil d'administration de l'association Urbamet a dressé le constat de contraintes organisationnelles et techniques qui ne permettent plus à ses membres de poursuivre l'alimentation et l'exploitation de la base de données bibliographiques Urbamet et de son thésaurus.

Souhaitant néanmoins que le très important travail d'indexation de la littérature scientifique, technique et professionnelle réalisé depuis 1978 soit exploité et poursuivi, l'association a décidé d'organiser un appel à projets. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46737>

## ■ OpenEdition Lab : Sortie de la nouvelle version de Bilbo (LaLIST, 10/11/2020)

« La nouvelle version de Bilbo, dédié à l'annotation automatique des références bibliographiques, vient d'être finalisée et mise en ligne sur la forge d'OpenEdition (<https://github.com/OpenEdition/bilbo2/>) (...) »

Écrit en Python 3, Bilbo V.2 est un logiciel open source dédié à l'annotation automatique des bibliographies. Il fournit la segmentation et le balisage des chaînes d'entrée sur plusieurs niveaux de détection de ces bibliographies (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46735>

## ■ arXiv authors now have a new license option (LaLIST, 10/11/2020)

« Starting today, authors now have a new license option for their submitted works, the [CC BY-NC-ND](#). (...) »

The [CC BY-NC-ND](#) license was added to arXiv's selections because many authors submit works that have already been accepted to journals, which each have their own unique policies regarding copyright and article reuse. With this option, authors can comply with the policies of some journals, while also extending permissions to arXiv and others to openly share their work. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46733>

## ■ COAR Strategy 2019-2021 and Work Plan 2021 (LaLIST, 10/11/2020)

« COAR is pleased to publish our Work Plan for 2021.

The activities build on our work of 2020. For 2021 COAR will focus on advancing alignment and interoperability, adopting best practices, promoting the role of repositories in open science, and progressing the vision of the next generation repository, with an emphasis on peer review and other overlay services on repository content. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46725>

## ■ ESCAPE DIOS: Development and application of an automatic workflow for the replication of scientific data (LaLIST, 10/11/2020)

« The Major Atmospheric Gamma Imaging Cherenkov (MAGIC) Telescopes (from the Cherenkov Telescope Array – CTA – one of the ESFRIs supported by ESCAPE) are dedicated to the observation of gamma rays from galactic and extragalactic sources in the very high energy range (from 20 GeV to beyond 100 TeV). MAGIC data is replicated to a variety of Tier-1 or Tier-2 facilities, and to smaller Tier-3 or 4 facilities managed by partner institutions. Currently, Port d'Informació Científica (PIC) receives a huge amount of data from the MAGIC experiments, which in turn is distributed in real time to scientific data centers (also called datalake).

Thus, we would like to develop a suitable workflow to handle large data sets produced by the gamma ray telescope, and continuously stream these files to the datalake for permanent storage and access, while keeping free space in the data source center. For this, Rucio is an open-source software framework that provides scientific collaborations with the functionality to organize, manage, and access their data at scale. Also, Rucio can trigger the automatic deletion of files once they have been successfully replicated to its destination. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46730>

## ■ Science ouverte à Sciences Po : Vision, pratiques et besoins de la communauté scientifique. (LaLIST, 10/11/2020)

« Ce document présente une synthèse de 37 entretiens menés d'avril à juillet 2020 au sein de la communauté scientifique de Sciences Po, dans le cadre du projet de rédaction d'une charte sur la science ouverte. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46722>

## ■ Fiche CoopIST – Choisir un référentiel disciplinaire pour classer les activités et résultats de la recherche (LaLIST, 09/11/2020)

« Les référentiels scientifiques sont des classifications qui inventorient et organisent les principaux champs de connaissances humaines. Parmi eux, les référentiels disciplinaires concernent les spécialités scientifiques. Dans le monde académique, décrire des entités (chercheur.e.s, collectifs, établissements, activités, produits) selon une classification formalisée facilite le partage et la comparaison des résultats d'enseignement ou de recherche : publications, citations, financements, récompenses, etc.

La présente fiche aborde les référentiels disciplinaires, les correspondances entre référentiels, les cas d'usage de référentiels dans différents environnements académiques, et les critères de choix d'un référentiel. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46715>

## ■ Video is here. Time to embrace (LaLIST, 09/11/2020)

« Video is everywhere these days. (...) »

But, you know where video *isn't*? On academic publishing platforms. There are exceptions, of course. A handful of established "video publishers" with large operations: JoVE for research methods; Alexander Street Press, Infobase, SAGE Publishing for educational collections. (...) »

Let's explore – and rebut – some of the commonly stated reasons why scholarly communications has missed the boat on streaming so far. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46705>

## ■ ABES : Parution du Rapport d'Activités 2019 (LaLIST, 09/11/2020)

« Au cours de l'année 2019, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur a su innover sur de nombreux plans tout en continuant à fournir à ses réseaux les services qu'ils attendent. Guidée par son projet d'établissement 2018-2022, qui identifie et priorise les actions majeures, l'Agence s'est adaptée à son environnement documentaire, technique et humain, pour être à la fois un partenaire clé des projets nationaux de

l'ESR en matière d'information scientifique et technique tout en facilitant la vie des établissements et des professionnels membres de ses réseaux. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46712>

## ■ The Pandemic's Effect on the Scientific Publishing Ecosystem (LaLIST, 09/11/2020)

(...) In this post, we will look at the impact of the pandemic on the scholarly publishing lifecycle as well as review trends we're seeing through the lens of CCC's own platform and data as well as a broader trend overview. As the latest wave of the pandemic takes shape globally, we can undoubtedly anticipate additional changes to our publishing ecosystem. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46708>

## ■ ISTEEX-DL se met sur son 4.21 et sort le grand jeu (LaLIST, 06/11/2020)

« Plus de 9 mois après la sortie de la version 4.19, que nous vous avons présentée dans un précédent billet de blog, nous avons le plaisir de vous annoncer la disponibilité de la version 4.21 d'ISTEX-DL.

Cette version est l'aboutissement d'une démarche visant à vous offrir une meilleure expérience utilisateur. Cela se traduit par un certain nombre de nouveautés et de modifications, tant sur le plan ergonomique que fonctionnel. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46701>

## ■ CCSD : Le projet HALOWIN retenu par le Fond national pour la science ouverte (LaLIST, 06/11/2020)

« (...) Le projet HALOWIN, prévu sur une durée de 24 mois, a pour objectif d'améliorer l'interopérabilité entre HAL et les services de relecture de manuscrits en développant un cadre technique qui permettra l'échange automatisé de documents, de métadonnées et de notifications. Il repose sur un partenariat avec Peer Community In (PCI), plateforme ouverte qui propose un service de recommandation et d'évaluation de preprints, et sur Episciences, plateforme d'hébergement d'épi-revues développée par le CCSD. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46698>

## ■ OCLC-LIBER Open Science Discussion on Research Integrity (LaLIST, 06/11/2020)

« What does research integrity mean in an ideal open science ecosystem and how can libraries contribute to heighten professional ethics and standards required by open science? The sixth session of the **OCLC/LIBER Open Science Discussion series** brought together a small group of engaged participants focusing on these questions. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46696>

## ■ Plan S and funding – what is going to change? (LaLIST, 06/11/2020)

« This presentation was given by Johan Rooryck during the Open Access Talk on 29 October 2020.

Johan Rooryck, Professor at Leiden University and Executive Director of cOAlition S, will briefly outline the rationale for the principles of Plan S. Beyond that, he will discuss its implementation for all grants awarded by cOAlition S funders from 1 January 2021, including the Horizon Europe framework. In his talk, Johan Rooryck will cover the following questions:

- Which conditions do you need to fulfil to publish in a journal of your choice under Plan S?
- What can the newly developed Journal Checker Tool do for you?

- How does the recent Rights Retention Strategy help you to keep the rights to your Author Accepted Manuscript? (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46693>

## ■ **Nunn, Emily B. « Open access to health and education research outside academia: perspectives of research users, research intermediaries and researchers » [thesis] (LaLIST, 06/11/2020)**

« The thesis investigates how publics outside academia engage with ideas of open access (OA) to research publications. To do this, it analyses data from interviews with users of health and education research in two non-academic contexts, as well as with researchers interested in communicating their work to wider audiences. It draws on constructivist grounded theory (Charmaz, 2006) and situational analysis (Clarke, 2005). The literature review highlighted a need to empirically explore OA outside academia. The study focused on the ways in which publications were accessed and used outside academia and the factors enabling and preventing access. It also explored perceptions of OA within a wider context of communicating research to non-academic audiences, and identified areas of contestation. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46687>

## ■ **DOAJ prend la tête d'une initiative visant à améliorer la conservation des revues en accès ouvert (.pdf) (LaLIST, 06/11/2020)**

« DOAJ, CLOCKSS Archive, Internet Archive, Keepers Registry/ISSN International Centre et Public Knowledge Project (PKP) ont décidé de s'associer pour proposer une alternative à l'archivage numérique des revues de faible diffusion en libre accès et n'imposant pas de frais de publication aux auteurs. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46684>

## ■ **Stylo, un éditeur de texte pour les SHS disponible chez Huma-Num (LaLIST, 06/11/2020)**

« L'offre des services d'Huma-Num s'est enrichie depuis le 1er octobre du nouvel outil *Stylo*, un éditeur de texte scientifique conçu spécialement pour les SHS. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46682>

## ■ **Résultats du premier appel à projet du Fonds national pour la science ouverte en faveur de l'édition scientifique ouverte (LaLIST, 05/11/2020)**

« Le Comité de pilotage de la science ouverte s'est appuyé sur les conclusions d'un jury international pour sélectionner 22 projets à l'issue du premier appel à projet du Fonds national pour la science ouverte (FNSO). Un soutien global de 2 675 000 euros est ainsi apporté aux infrastructures, plateformes et projets éditoriaux qui contribuent à consolider l'écosystème français de l'édition scientifique ouverte. (...) »

<https://lalist.inist.fr/?p=46680>

## ■ **University approaches to citizen science in the transition to Open Science – 9 -10 December 2020 [EUA & OpenAIRE workshop] (LaLIST, 05/11/2020)**

« EUA and OpenAIRE will host a joint online workshop on citizen science, on December 9-10th. Participants will address challenges and opportunities, as well as explore how citizen science can benefit from and add to the transition to Open Science. (...) »

<https://www.openaire.eu/university-approaches-to-citizen-science-in-the-transition-to-open-science>

**S'abonner au bulletin de veille d'information de la CPU :**

**Depuis l'adresse mail qu'on souhaite abonner, envoyer un mail à : [sympa@list.lgo.ovh](mailto:sympa@list.lgo.ovh) avec comme sujet : SUBSCRIBE veillecpu**

**Pour se désabonner de la mailing-list:**

**Depuis l'adresse mail qu'on souhaite désabonner, envoyer un mail à : [sympa@list.lgo.ovh](mailto:sympa@list.lgo.ovh) avec comme sujet : UNSUBSCRIBE veillecpu**